



PARC DE CIEL ÉTOILÉ



© S. Durand

Depuis plusieurs années, La Pêche poursuit avec passion son projet de parc de ciel étoilé. Soutenue par la Municipalité, des partenaires régionaux et des passionnés d'astronomie, l'initiative a franchi d'importantes étapes vers la certification officielle. Aujourd'hui, une nouvelle page s'ouvre avec LeTerrain, un lieu où la protection et la transmission de la beauté du ciel nocturne prennent tout leur sens.

Protéger la nuit pour mieux la vivre

Chez **LeTerrain**, les étoiles ne sont pas qu'un spectacle céleste : elles sont au cœur d'une mission de protection et de transmission. L'endroit vient tout juste d'obtenir sa **désignation de réserve de ciel étoilé**, un statut qui met en valeur la beauté exceptionnelle de ses nuits noires et la richesse de son patrimoine naturel.

« Préserver la nuit, ce n'est pas seulement éteindre les lumières, explique l'équipe de l'Initiative Ciel étoilé. C'est aussi sensibiliser et éduquer. »

LeTerrain est l'un des sites les plus sombres du Québec, avec une qualité de ciel nocturne atteignant 22,3 mag/arcsec². **Résultat : par ciel clair, un panorama spectaculaire d'étoiles se déploie au-dessus des collines anciennes.**

L'initiative repose sur trois piliers :

- **Éducation** pour éveiller la curiosité des jeunes et préparer la prochaine génération d'observateurs;
- **Sensibilisation** à travers des événements et activités qui rapprochent la communauté du cosmos;
- **Conscience** pour faire comprendre à tous la valeur écologique, culturelle et spirituelle de l'obscurité.

Des ressources pédagogiques sur la pollution lumineuse sont déjà disponibles en ligne, en collaboration avec des organismes comme **QuébecOiseaux** et la **Fédération des astronomes amateurs du Québec (FAAQ)**.

Des Star Tours bientôt offerts

LeTerrain prépare également le lancement des Star Tours, des soirées guidées par des experts et des passionnés. Les visiteurs pourront y admirer pluies de météores, constellations et galaxies à l'aide de télescopes de grande puissance.

Ensemble, continuons à protéger nos nuits étoilées, pour mieux les vivre et les transmettre.

www.leterrain.land/dark-sky-initiative

Conseil municipal

- Guillaume Lamoureux**
maire
819 456-2161, poste 1055
g.lamoureux@villelapeche.qc.ca
- Daniel Meunier**
quartier 1
819 598-9496
d.meunier@villelapeche.qc.ca
- Carolane Larocque**
quartier 2
819 209-7338
c.larocque@villelapeche.qc.ca
- Francis Beausoleil**
quartier 3
819 360-9350
f.beausoleil@villelapeche.qc.ca
- Pierre LeBel**
quartier 4
819 456-3604
p.lebel@villelapeche.qc.ca
- Pamela Ross**
quartier 5
613 794-4778
p.ross@villelapeche.qc.ca
- Claude Giroux**
quartier 6
819 459-1344
c.giroux@villelapeche.qc.ca
- Richard Gervais**
quartier 7
819 635-2608
r.gervais@villelapeche.qc.ca

Rédactrice en chef : Bianca St-Jean

Production et distribution :

Municipalité de La Pêche

Renseignements : Municipalité de La Pêche

99, route Principale Est,
La Pêche (Québec) J0X 2W0

Tél. : 819 456-2161

Site Internet : www.villelapeche.qc.ca

Courriel : communications@villelapeche.qc.ca

ISSN 1911-7787 (imprimé-français),
ISSN 1911-7795 (en ligne-français),

La Pêche



STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET ANNONCE DES MESURES POUR RENFORCER LES SERVICES AUX CITOYENS



La Municipalité de La Pêche informe sa population de l'adoption de sa structure organisationnelle révisée, entérinée lors de la séance du conseil municipal du 18 août 2025. Cette réorganisation vise à améliorer l'efficacité de l'administration et la qualité des services offerts aux citoyens.

La révision de la structure municipale met particulièrement l'accent sur le service à la clientèle, avec une optimisation du traitement des requêtes et un meilleur suivi de celles-ci. Elle prévoit notamment :

- La réorganisation de la Direction de la vie citoyenne et des communications ainsi que de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement ;
- Le réaménagement des services liés aux finances, à la direction générale et aux immeubles, parcs et espaces verts ;
- L'ajout d'un agent administratif dédié au traitement des plaintes et requêtes au sein du département des Travaux publics.

Par ailleurs, lors de sa séance du 8 septembre 2025, le conseil municipal a également pris la décision, de reprendre en régie interne le déneigement des secteurs de Duclos et du Lac-Sinclair, ainsi que des trottoirs des noyaux villageois de Sainte-Cécile-de-Masham et de Wakefield.

Afin de soutenir ces opérations de déneigement et répondre à la croissance

des activités municipales en période estivale, le conseil municipal a autorisé la création de cinq (5) postes permanents à temps plein :

- 2 opérateurs-chauffeurs (Travaux publics) ;
- 1 journalier (Travaux publics) ;
- 2 préposés à l'entretien (Immeubles, Parcs et Espaces verts), qui appuieront également les opérations de déneigement.

Ces changements marquent une étape importante pour assurer un meilleur service à la clientèle et un entretien efficace des infrastructures municipales. L'administration procèdera au cours des prochaines semaines à la mise en œuvre complète de la structure révisée et au processus d'embauche selon les règles en vigueur.

La Municipalité de La Pêche demeure engagée à offrir à sa population des services accessibles, efficaces et adaptés aux besoins de la communauté.



© J. McDonald

ÊTES-VOUS INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE ?



Les élections municipales approchent et il est important de vérifier dès maintenant si votre nom figure bien sur la liste électorale.

Vérifiez votre inscription

Si vous avez déménagé récemment ou si vous êtes un nouveau résident, il est possible que votre inscription ne soit pas à jour. Pour vous en assurer, vous pouvez vérifier votre statut en tout temps auprès du bureau du président d'élection de votre municipalité.

Au début de la période électorale, un avis officiel sera publié par le président d'élection afin d'expliquer les procédures d'inscription, s'il y a lieu. Rappelons que **vous devez absolument être inscrit sur la liste électorale pour pouvoir voter.**

Corriger ou faire une nouvelle inscription

Si vous n'êtes pas inscrit ou que votre inscription comporte une erreur, vous devrez vous présenter à la **Commission de révision** pour en faire la correction. L'avis publié par le président d'élection précisera le

lieu, les dates et les heures d'ouverture de cette commission.

Pour modifier ou confirmer votre inscription, vous devez présenter deux pièces d'identité :

- une pièce indiquant votre nom et votre date de naissance (ex. : acte de naissance, carte d'assurance maladie, passeport);
- une pièce indiquant votre nom et votre adresse de domicile (ex. : permis de conduire, compte de téléphone ou d'électricité, certificat de citoyenneté).

Vous déménagez cet été ?

N'oubliez pas de signaler votre nouvelle adresse ! En utilisant le **Service québécois de changement d'adresse**, vous assurez la mise à jour de vos informations électorales, en plus d'aviser automatiquement six autres ministères et organismes.

À compter du 5 septembre, les changements d'adresse devront être faits directement auprès de votre municipalité, afin que votre inscription soit correcte pour les élections municipales de cet automne.

Pour plus d'information

Consultez l'avis du président d'élection publié en prévision du scrutin ou communiquez directement avec le bureau du président d'élection de votre municipalité.

www.villelapeche.qc.ca/municipalite/vie-democratique/elections-municipales/

DATES IMPORTANTE À RETENIR!

Dépôt des mises en candidatures : 19 septembre au 3 octobre 2025

Jour de vote par anticipation : dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h

Jour du scrutin : dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h

TRAVAILLER LORS DES ÉLECTIONS VOUS INTÉRESSE?



Nous recrutons pour l'élection municipale

Plusieurs postes sont disponibles :

- Scrutatrice ou scrutateur
- Secrétaire du bureau de vote
- Membres d'une table de vérification
- Préposé(e) à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)

La date limite pour soumettre votre formulaire est **jusqu'au 3 octobre 2025.**

Visitez notre page Web pour plus de détails sur les élections municipale:

www.villelapeche.qc.ca/municipalite/vie-democratique/elections-municipales/



Bureau du
président
d'élection



819 456-2161



elections2025@villelapeche.qc.ca



Date du scrutin : 2 novembre 2025

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION Et Vote par correspondance

Par cet avis public, Annie Racine, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité :

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- Poste de mairesse ou maire
- Poste de conseillère ou conseiller du district électoral no. 1
- Poste de conseillère ou conseiller du district électoral no. 2
- Poste de conseillère ou conseiller du district électoral no. 3
- Poste de conseillère ou conseiller du district électoral no. 4
- Poste de conseillère ou conseiller du district électoral no. 5
- Poste de conseillère ou conseiller du district électoral no. 6

2. Toute déclaration de candidature (sur le formulaire SM-29-FIN prévu à cet effet) à l'un des poste ci-haut, doit être produite au bureau de la présidente d'élection ou de la secrétaire d'élection désignée pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 19 septembre 2025 au 3 octobre 2025

JOURS :	HEURES :	
Lundi	De : 9h00 à 12h00	De : 13h00 à 15h30
Mardi au vendredi	De : 9h00 à 12h00	De : 13h00 à 16h00

Attention : le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 en continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

- Jour du scrutin : **Dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h**
- Jour de vote par anticipation : **Dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 20 octobre 2025 à votre présidente ou président d'élection de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité.

Pour voter par correspondance, vous devez soumettre une demande à la présidente d'élection au plus tard le 20 octobre 2025.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 10 octobre 2025.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 31 octobre 2025 à 16 h 30.

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote, vous pouvez communiquer avec le bureau de la présidente afin de vérifier les conditions pour les obtenir.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection et désignée pour recevoir des déclarations de candidatures, le cas échéant : Annie Schnobb

6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection ou la secrétaire d'élection, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Adresse : 99, route Principale Est, La Pêche (Québec) J0X 2W0
Téléphone : 819 456-2161
Site internet : www.villelapêche.qc.ca

Donné à La Pêche, ce 9e jour du mois de septembre 2025.

Annie Racine
Présidente d'élection

SMC-1 (25-08)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 59, 174 et 175.
Règlement sur le vote par correspondance, art. 5.



AVIS PUBLIC

Scrutin du 2 novembre 2025 – Élections municipales

Aux non-domiciliés qui sont des propriétaires uniques d'un immeuble, occupants et occupants d'un établissement d'entreprise, copropriétaires indivis d'un immeuble et occupants d'un établissement d'entreprise, et vote par correspondance

Par cet avis public, Annie Racine, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupants et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins 45 jours le 2 novembre 2025.
 2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus et avoir la citoyenneté canadienne le jour du scrutin. Vous ne devez pas avoir perdu vos droits électoraux à cette date.
 3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Si vous êtes la ou le propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupante ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une demande d'inscription (remplissez le formulaire SMRC-9.2);
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupants et cooccupants d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste (remplissez le formulaire SMRC 9.1)
- Vous pouvez obtenir les formulaires requis sur le site Internet de la municipalité www.villelapêche.qc.ca sous la section Élections municipales 2025 : <https://www.villelapêche.qc.ca/municipalite/vie-democratique/elections-municipales/>. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse ci-bas.
4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 20 octobre 2025.
- La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente d'élection.
5. Vous pouvez exercer votre vote par correspondance. À cette fin, vous devez soumettre une demande à la présidente d'élection au plus tard le 20 octobre 2025. Pour faire une demande écrite, vous pouvez remplir la section du formulaire vous permettant de vous inscrire sur la liste électorale tel que décrit au point 3 ci-dessus. Votre demande de vote par correspondance sera valide uniquement pour l'événement visé.

COORDONNÉES DU BUREAU DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION
99, route Principale Est
La Pêche (Québec) J0X 2W0
819 456-2161
Courriel : elections2025@villelapêche.qc.ca

Donnée à La Pêche, ce 17e jour du mois de septembre 2025.

Annie Racine
Présidente d'élection

SMC-9-IF (23-08)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 54, 55, 55.1, 56 et 659.4



AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

DÉPÔT DU SOMMAIRE DE LA 2^E ANNÉE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES ANNÉES 2025, 2026 et 2027

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné que :

Le rôle triennal d'évaluation foncière pour le deuxième exercice financier du rôle triennal 2025, 2026 et 2027 de la Municipalité de La Pêche, a été déposé au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim. Toute personne peut en prendre connaissance soit en consultant le site Internet de la Municipalité de La Pêche à l'adresse www.villelapêche.qc.ca ou à l'hôtel de ville de la Municipalité durant les heures d'ouverture habituelles.

Conformément aux dispositions à l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute personne ayant un intérêt à cet effet peut soumettre, à l'égard de ce rôle, une demande de révision concernant l'unité d'évaluation mentionnée à la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour que cette demande soit recevable, elle doit respecter les critères suivants :

- Être déposée à l'adresse suivante ou envoyée par courrier recommandé :

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS
216, chemin Old Chelsea
Chelsea, Québec J9B 1J4

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible sur le site Web de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à l'adresse www.mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca ainsi que sur le site Web de la Municipalité de La Pêche www.villelapêche.qc.ca
- Être accompagnée du paiement requis, selon le montant établi par le règlement numéro 340-24 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

DONNÉ À LA PÊCHE, ce 12e jour du mois de septembre de l'an 2025.

Annie Racine
Directrice générale & greffière-trésorière par intérim

SERVICE DU GREFFE



Congés fériés

13 OCTOBRE • 11 NOVEMBRE 2025

Le bureau municipal sera fermé.

VISITES RÉSIDENTIELLES DE PRÉVENTION INCENDIE

Depuis le mois d'août, le **Service de sécurité incendie de la Municipalité de La Pêche** a entrepris des visites de prévention à domicile, en commençant par les chalets du secteur Lac-des-Loups.

Ces visites se poursuivront jusqu'à l'automne et auront pour objectifs de

- Vérifier le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone ;
- S'assurer que les issues de secours sont bien dégagées ;
- Sensibiliser les citoyens aux mesures de sécurité incendie au quotidien.

Les services de sécurité incendie sont responsables d'assurer la protection des personnes et des biens contre les incendies. Ils sont notamment chargés de l'évaluation et de la prévention des risques, de l'organisation des secours et de la recherche des causes probables et des circonstances des incendies, en collaboration avec les services de police et le commissaire-enquêteur aux incendies. Ils peuvent également intervenir pour des opérations de sauvetage, la lutte contre d'autres sinistres, le secours aux victimes d'accidents, le soutien aux personnes sinistrées et leur évacuation d'urgence (MSP, 2010).

Le personnel des services de sécurité incendie (pompiers, préventionnistes) procède donc régulièrement à des **visites de prévention dans les résidences** afin de sensibiliser la population aux risques d'incendie à domicile. Dans ce cadre, les intervenants peuvent entrer dans les habitations pour vérifier différents aspects ayant un impact sur la sécurité, la salubrité et même la qualité de l'air intérieur (MSP, 1998).

Pour en savoir plus : www.villelapeche.qc.ca/citoyens/securite-publique/prevention-des-incendies



VOTRE INSTALLATION SEPTIQUE : RAPPEL IMPORTANT!



Saviez-vous que tous les propriétaires doivent obligatoirement fournir à la Municipalité une preuve de vidange de leur fosse septique?

- **Résidences principales** : tous les 2 ans
- **Résidences secondaires (occupées moins de 180 jours par année)** : tous les 4 ans

Ce document doit être transmis par courriel à l'adresse suivante : septique@villelapeche.qc.ca

Pourquoi est-ce important? Une installation septique mal entretenue peut engendrer des problèmes environnementaux et de santé publique : contamination des eaux souterraines, mauvaises odeurs, refoulements, etc.

En nous faisant parvenir votre preuve de vidange sans attendre un rappel postal de notre part, vous contribuez non seulement à la protection de nos cours d'eau et à la salubrité de notre territoire, mais vous facilitez aussi le suivi de votre dossier et aidez la Municipalité à réduire les envois papier.

Vous avez des questions sur votre installation septique ou souhaitez adopter les bonnes pratiques d'entretien? N'hésitez pas à nous écrire! Nous serons heureux de vous aider.

Septique@villelapeche.qc.ca

Q-2, r. 22 - Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, article 13
www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2,%20r.%2022

OCTOBRE	L	M	M	J	V
			1	2	3
	6	7	8	9	10
	13	14	15	16	17
	20	21	22	23	24
	27	28	29	30	31

NOVEMBRE	L	M	M	J	V
	3	4	5	6	7
	10	11	12	13	14
	17	18	19	20	21
	24	25	26	27	28

DÉCEMBRE	L	M	M	J	V
	1	2	3	4	5
	8	9	10	11	12
	15	16	17	18	19
	22	23	24	25	26
	29	30	31		

Personnes vulnérables

La Municipalité a créé un répertoire spécial pour les personnes vulnérables.

Les individus inscrits peuvent bénéficier d'une attention et d'une aide particulières en cas d'urgence grâce au Service de la Protection des incendies, de la Sécurité civile et des Premiers répondants.

Vous pouvez vous inscrire ou ajouter une tierce personne en remplissant le formulaire (ou utilisez le code QR)

villelapeche.qc.ca/citoyens/securite-publique/repertoire-des-personnes-vulnerables



STATIONNEMENT INTERDIT DANS LES RUES



CONSULTATION PUBLIQUE DU PARC ROQUEBRUNE



Le 16 août, une activité de consultation citoyenne a eu lieu au **parc Roquebrune (parc de la table tournante)**, afin de recueillir les idées et commentaires des usagers en vue de son réaménagement. Plus de 120 personnes ont pris part à cette journée d'échange et de réflexion. Dans une ambiance conviviale et ensoleillée, les participants ont été invités à partager leur vision du futur parc tout en profitant de rafraîchissements offerts sur place.

L'activité a été structurée autour de trois grands thèmes, permettant d'aborder différents aspects du réaménagement :

Activités et installations

Les participants ont été invités à réfléchir aux questions suivantes :

- Quelles activités aimeriez-vous pouvoir faire dans le parc Roquebrune réaménagé?
- Quelles installations seraient utiles pour améliorer votre expérience?
- En matière d'architecture et de design, quels éléments aimeriez-vous voir dans le parc? Pourquoi?
- Où situer les activités ou installations proposées?
- Y a-t-il des activités jugées inappropriées pour le parc? Pourquoi?

Ces échanges ont permis de recueillir une diversité d'idées en lien avec les loisirs, les équipements, et l'ambiance souhaitée dans le futur parc.

Accès et mobilité

Ce volet a porté sur la cohabitation entre les différents modes de transport (piétons, cyclistes, automobilistes) et la sécurité dans le parc. Les participants ont aussi été invités à partager leur vision de l'aménagement futur du stationnement. Les commentaires recueillis aideront à repenser les accès au parc de façon sécuritaire et inclusive.

Patrimoine ferroviaire

Le patrimoine industriel du site, notamment la table tournante et les rails, a également suscité de nombreuses discussions. Les participants ont pu choisir parmi différents scénarios de mise en valeur :

- Hommage symbolique ou éducatif
- Intégration partielle
- Préservation complète
- Autres idées

Ces échanges ont mis en lumière l'importance de préserver la mémoire du passé ferroviaire du parc, tout en s'assurant que son aménagement réponde aux besoins actuels et futurs.

Une participation active et engagée

L'équipe organisatrice se réjouit de la participation enthousiaste des citoyens. L'activité a permis de récolter de nombreuses propositions concrètes, qui serviront à orienter la prochaine phase du projet de réaménagement du parc Roquebrune.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont pris le temps de contribuer à cette démarche collective!

COMMUNIQUÉ



La Municipalité de La Pêche et le CWLP concluent une entente de partenariat au service de la communauté

La Pêche, le 8 septembre 2025 – La Municipalité de La Pêche souhaite informer ses citoyens de la nouvelle entente conclue, en date du 12 juin 2025, avec le conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité du Centre Communautaire Wakefield La Pêche (CWLP).

Cette entente témoigne de l'engagement commun des deux parties envers le bien-être de la communauté et la pérennité du Centre communautaire. Elle marque une étape importante pour assurer la continuité des services offerts par le CWLP, reconnu comme un lieu central de rassemblement, de découvertes culturelles, de loisirs et d'échanges sociaux.

Les partenaires s'engagent à travailler en étroite collaboration afin de préserver les valeurs, la mission et le succès du Centre communautaire Wakefield La Pêche. Ils conviennent également de réévaluer et renouveler cette entente tous les cinq ans, en explorant des pistes d'amélioration au bénéfice de la communauté.

Le nouveau protocole d'entente précise les responsabilités de la Municipalité, notamment en ce qui a trait à la gestion et à l'entretien des infrastructures, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents. Il confirme également que la Coopérative demeure responsable de l'organisation des événements communautaires, qu'ils soient liés aux arts, à la culture, aux loisirs ou à d'autres sphères d'activités.

La Municipalité de La Pêche et la Coopérative réitèrent leur volonté de poursuivre cette collaboration dans un esprit de partenariat durable, au service de l'ensemble des citoyens.

Direction des services aux citoyens et des communications

Municipalité de La Pêche

ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES



Autorisés dès
le 1er novembre
jusqu'au 15 mai



ALERTES La Pêche

Inscrivez-vous dès
maintenant!
portail-lapeche.somum.com



LE PRESBYTÈRE DE SAINTE-CÉCILE-DE-MASHAM

Le presbytère de Sainte Cécile de Masham : un levier de développement social et économique

La Municipalité de La Pêche amorce la transformation du presbytère, autrefois l'hôtel de ville, en pôle communautaire moderne au cœur de Sainte Cécile de Masham. Ce bâtiment patrimonial, aujourd'hui inoccupé, retrouvera une nouvelle vocation : un espace multifonctionnel pensé pour accueillir les organismes et dynamiser le cœur villageois.

Un espace au service des citoyens

Le projet de rénovation vise à rénover les installations existantes (chauffage, traitement des eaux usées, etc.) et à aménager de nouveaux espaces pour les organismes. Ce projet s'inscrit dans le prolongement du **Plan stratégique 2019 2023** de La Pêche, centré sur le développement d'infrastructures communautaires et le renforcement du sentiment d'appartenance citoyenne.

Financement et partenaires

Une entente a été signée entre la MRC des Collines de l'Outaouais et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 3 – Projet signature innovation, intitulé « Milieux de vie durables ». La MRC reçoit 1 707 102 \$ pour soutenir des projets structurants dans la région.

Dans ce cadre, La Pêche obtient une subvention de 210 000 \$ pour contribuer à la rénovation du presbytère.

Un calendrier prévisionnel des travaux

Bien que les travaux soient encore à un stade préliminaire, le projet est prévu pour débuter en 2025. La Municipalité prévoit une série d'étapes, dont l'évaluation des besoins, suivie par les travaux de rénovation à partir de 2025, avec l'objectif de rendre les nouveaux espaces opérationnels d'ici l'automne 2026.

La Municipalité s'engage à tenir la communauté informée des avancées du projet. Pour des mises à jour régulières, visitez notre page GRANDS PROJETS ici : www.villelapeche.qc.ca/municipalite/grands-projets/



**RAPPEL
LAC PHILIPPE
LAISSEZ-PASSER 2025**

**VEUILLEZ RAPPORTER
VOTRE LAISSEZ-PASSER
EN BONNE CONDITION
AU BUREAU DE LA MUNICIPALITÉ
POUR LE 31 OCTOBRE 2025**

**99, ROUTE PRINCIPALE EST
LA PÊCHE, QC J0X 2W0**

Crédit photo : D. Harrison

UNE NOUVELLE SURFACE MULTISPORT À SAINTE-CÉCILE-DE-MASHAM



Une nouvelle surface multisport à Sainte-Cécile-de-Masham : un espace rassembleur pour toute la communauté

La Municipalité de La Pêche **dynamise les milieux de vie** en créant une surface multisports extérieure au cœur du noyau villageois de Sainte-Cécile-de-Masham. Accessible à tous les groupes d'âge, cette nouvelle infrastructure **favorise la pratique d'activités sportives variées**.

Un lieu actif et inclusif

Située au **40, chemin Passe-Partout**, la surface multisports offre un terrain synthétique multifonctionnel, conçu pour accueillir de nombreuses disciplines.

Ce projet vise à **créer un lieu de rencontre intergénérationnel**, encourage les saines habitudes de vie et renforce le sentiment d'appartenance à la communauté.

Il s'inscrit dans une volonté de mettre en valeur le périmètre d'urbanisation de Masham et de bonifier l'offre d'espaces récréatifs pour les jeunes familles.

Un projet issu de la communauté

L'initiative naît d'un **effort citoyen**, en collaboration avec la **Commission des loisirs de la Municipalité de La Pêche**. Elle témoigne de l'importance accordée par les résidents à l'accès à des installations sportives modernes et polyvalentes, au cœur même de leur village.

Financement et partenaires

Le coût total du projet s'élève à **405 000 \$**. Une part importante du financement, soit **267 044 \$**, provient à parts égales du gouvernement du Québec, grâce au **Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)** et du gouvernement du Canada, par le biais du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC).

Pour suivre l'évolution de nos projets, consultez régulièrement notre section GRANDS PROJETS :



FÊTE 50 ANS DE LA PÊCHE!



Le samedi 9 août, la Municipalité de La Pêche a célébré avec fierté son 50e anniversaire lors d'un événement rassembleur tenu de 11 h à 14 h. Cette journée a permis de réunir la communauté autour d'activités festives et familiales.

Le BBQ gourmand, préparé par le Chef Colosse en collaboration avec IGA Famille Charles et les Brasseurs des Collines, a connu un franc succès. Grâce à la participation des citoyennes et citoyens, une somme de 1 643 \$ a été amassée et sera entièrement remise à la Maison des Collines, un organisme local offrant des services de soins palliatifs.

Un gâteau spécialement préparé pour l'occasion a été servi aux personnes présentes afin de souligner ce jalon important de l'histoire municipale.

La journée offrait également plusieurs activités pour tous les âges. Les visiteurs ont pu participer à une visite portes ouvertes de la nouvelle Hôtel de Ville. Les enfants ont profité d'une structure gonflable par 1-2-3 Sauté!, d'un kiosque de tatouages temporaires et d'une performance artistique par Jérémie Hamel ainsi que la présence des pompiers et des ambulanciers.

La Municipalité tient à remercier chaleureusement les partenaires pour leur précieuse collaboration tout au long de l'événement, soit le Chef Colosse, IGA Famille Charles, les Brasseurs des Collines, 1-2-3 Sauté! et Jérémie Hamel.

Le Conseil municipal et l'administration souhaitent remercier tous les citoyennes et citoyens pour leur participation. Ce 50e anniversaire fut une belle démonstration de l'esprit de solidarité, d'appartenance et de fierté qui anime la communauté de La Pêche.



CONCOURS DE PHOTO

Le monde animal est une **source inépuisable d'émerveillement et d'inspiration**. Ils nous entourent et font partie de notre quotidien. Que ce soit dans votre jardin, au parc, à la ferme, dans la forêt, à l'étang, nous les retrouvons **sous toutes leurs formes et couleurs**, des plus petites créatures aux plus grands mammifères.

Soumettez vos clichés par courriel tout au long de l'année. Le concours prendra fin le 15 octobre 2025.

✉ communications@villelapeche.qc.ca

Joignez à votre photo un petit texte pour mettre en contexte la scène.

Amusez-vous bien en capturant ces moments uniques!
villelapeche.qc.ca/calendrier-municipal





12 OCT. 2025



WAKEFIELD
COURSE DU PONT COUVERT
COVERED BRIDGE RACE

21.1KM 3KM | 5KM 10KM

Bouge bouge



Tous les samedis de 9 h à 14 h
du 17 mai au 18 octobre 2025
38 chemin de la Vallée de Wakefield

 **WAKEFIELD**
MARCHÉ-MARKET

 **La Pêche 50**
Fier partenaire depuis 1975

Centre Wakefield La Pêche

WWW.CENTREWAKEFIELDLAPECHE.CA

AUTOMNE | FALL

**SOIRÉE DE JEUX
GAME NIGHT**

INSCRIPTIONS OUVERTES | REGISTRATION OPEN!

MERCREDIS | WEDNESDAYS
AVEC | WITH TANYA AND JOHN



 Fier partenaire depuis 1975

**QUOI
À FAIRE
LA PÊCHE**



www.centrewakefieldapeche.ca

Automne | Fall
avec | with Paris Hu



Inscriptions ouvertes
Registration open



**GROUPE DE JEUX
FAMILY PLAYGROUP**

Mercredis | Wednesdays

Automne | Fall

**Cours de Cuisine
du Monde
World Cooking**

JEUDIS | THURSDAYS
AVEC | WITH
CHEF FRANÇOIS MURPHY

Inscriptions ouvertes
Registration open



 Fier partenaire depuis 1975

www.centrewakefieldapeche.ca

Un peu de temps
pour brin de lecture?



Info La Pêche
Votre municipalité en bref



Patinage libre

Complexe Sportif La Pêche
20 chemin Raphaël

Tous les vendredis à 17 h et
Dimanches à 12 h

Durée 50 minutes



 Investir dans un avenir durable!

Hockey libre

Complexe Sportif La Pêche
20 chemin Raphaël

Tous les vendredis à 16 h

Durée 50 minutes



 Investir dans un avenir durable!



Automne | Fall
Jeudis | Thursdays

**Cuisine à
base de plantes
Plant-Based
Cooking**

avec | with
Chef François Murphy



 Fier partenaire depuis 1975

www.centrewakefieldapeche.ca

Inscriptions ouvertes
Registration open

 Investir dans un avenir durable!

**Découvrez les
actualités de la
semaine!**



